



Ville de Castelnaudary

## AVIS AU PUBLIC

### Approbation du Règlement Local de Publicité de la Commune de CASTELNAUDARY

Par délibération n° 2025-17 en date du 13 janvier 2025, le Conseil Municipal a approuvé le Règlement Local de Publicité (RLP) de la Commune de Castelnaudary.

En application des articles R.153-21 et R.153-22 du Code de l'Urbanisme, ladite délibération est affichée en Mairie aux lieux réservés à cet effet et à la vue du public pendant une durée d'un mois.

Elle fait l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs de la Mairie de Castelnaudary.

La délibération, le règlement et le présent avis sont également consultables sur le site internet de la Ville : [www.ville-castelnaudary.fr](http://www.ville-castelnaudary.fr) (information sur le panneau lumineux de la Ville), et au service urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture.

Fait à Castelnaudary, le 3 février 2025, pour servir et valoir ce que de droit.



Le Maire,  
Conseiller Départemental

  
Patrick MAUGARD